



## Que dois-je faire après mon interdiction

Par **mourou**, le **19/06/2010** à **07:03**

Bonjour,

je suis interdit sur territoire français pendant 3 ans la fin de mon interdiction est achevée en mai 2010 je suis marié depuis 3 ans bientôt, ma femme et d'origine française (père et mère) on a été obligé de se séparer jusqu'à la fin de mon interdiction mais on a jamais cessé de passer tout les week end ensemble quand elle travaille pas malgré que ça nous coûte trop cher les billets de train pour faire la navette entre bruxelles et lille chaque semaine...

>> SVP j'aimerais que vous m'aidiez : comment je fais à la fin de mon interdiction pour pouvoir rentrer en France légalement et vivre avec ma femme et pouvoir travailler et former une petite famille avec la femme que j'aime ..

je considère vos réponses comme solution pour résoudre les problèmes de notre vie moi et ma femme, merci à vous.